

Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur

Prix de vente	Habitation / Professionnel	Terrain	Commercial / Industriel
De 0 à 100 000 €	8 % TTC avec un minimum de 5 000 €	8 % TTC avec un minimum de 5 000 €	8 % TTC avec un minimum de 5 000 €
De 100 001 € à 200 000 €	6 % TTC avec un minimum de 8 000 €	6 % TTC avec un minimum de 8 000 €	6 % TTC avec un minimum de 8 000 €
De 200 001 € à 700 000 €	5 % TTC avec un minimum de 12 000 €	5 % TTC avec un minimum de 12 000 €	5 % TTC avec un minimum de 12 000 €
De 700 001 € à 1 000 000 €	4,5 % TTC avec un minimum de 35 000 €	4,5 % TTC avec un minimum de 35 000 €	4,5 % TTC avec un minimum de 35 000 €
> 1 000 000 €	4 % TTC avec un minimum de 45 000 €	4 % TTC avec un minimum de 45 000 €	4 % TTC avec un minimum de 45 000 €

Honoraires de location

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	8 % TTC du loyer annuel hors charges moins les frais d'état des lieux, de visite, constitution du dossier & rédaction du bail	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8 €/m ² en zone non tendue ou 10 €/m ² en zone tendue	8 €/m ² en zone non tendue ou 10 €/m ² en zone tendue
Etat des lieux location vide ou location meublée	3 €/m ²	3 €/m ²
TOTAL	8 % TTC du loyer annuel charges comprises avec un minimum de 11 €/m ² en zone non tendue ou 13 €/m ² en zone tendue	11 €/m ² en zone non tendue ou 13 €/m ² en zone tendue

Zone tendue : Ferney-Voltaire, Ornex, Prévessin-Moens, Saint Genis-Pouilly, Sergy, Thoiry. Zone non tendue : Divonne les Bains, Vesancy, Gex, Cessy, Echenevex, Crozet, Segny

Locaux de droit commun / commerciaux / industriels / professionnels	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
TOTAL	10 % TTC du loyer annuel charges comprises	10% TTC du loyer annuel charges comprises

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.
Estimation offerte. Voir conditions en agence.